Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938417060-20251211-DELIB2025_203-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 3 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Bernard CHRETIEN, Aurore BAUCHE, Vincent CHESNAIS, Pierrick LORY, Michel RAFFRAY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Angélique LE VERGE, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH et Christian EON, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Philippe PLARD *(ayant donné pouvoir à Nicole VILLER),* Estelle HERVE GUILLEMOT *(ayant donné pouvoir à Xavier MONSCH),* Jean-Yves GUEGUEN *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT),* Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE, Marie LECOUPLIER et Jacquy GUERIN.

Secrétaire de séance : Alix CHOLLET

DELIBERATION 203/2025 : TRAVAUX DE REPRISE DE VOIRIE RUE MARIE ALLO

Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, explique les travaux de réfection de trottoirs nécessaires rue Marie Allo (lotissement du Haut Bourg).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de Miniac-Morvan pour un montant de 910,00 € H.T. (1 092,00 € TTC)
- et AUTORISE Monsieur le Maire ou Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à ces travaux.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

